



VOITURES ELIGIBLES ET CLASSES

1 Sont admissibles les voitures particulières 2 roues motrices, construites avant le 31 Décembre 1983, dans les classes ci-dessous :

Classe 1 – Jusqu'à 2000 cm³

Classe 2 - De 2001 à 3000 cm³

Classe 3 - Plus de 3000 cm³

Les véhicules 4X4 ne sont pas éligibles.

Toute voiture construite après le 31 Décembre 1983 dont la mécanique et la carrosserie sont identiques à celles d'une même voiture construite avant cette date, sera considérée éligible.

Il incombe au Concurrent de prouver que la spécification de sa voiture est la même que celles construites avant le 31 Décembre 1983.

De plus amples détails se trouvent dans l'Annexe B de ce règlement.

2 Tous les véhicules doivent être immatriculés et assurés pour utilisation sur la voie publique.

Toute forme de d'immatriculation commerciale est interdite.

3 Il est de l'obligation du Concurrent et/ou des équipages de fournir les documents d'homologation de la voiture engagée, la preuve de sa date de fabrication et/ou tout autre document prouvant la validité des modifications faites sur la Voiture correspondent à celles existantes à cette époque.

FORMULAIRES D'ENGAGEMENT

1 Les formulaires d'engagements doivent être envoyés au secrétariat du Rallye par courrier électronique à l'adresse organisation@rallyedusenegal.com

2 Le nombre de Concurrents sera limité à 35 voitures.

Au-delà les Organisateurs pourront prévoir une liste de réserve. La permission de concourir, pour les voitures de réserve ne sera accordée que par les organisateurs.

DROITS D'ENGAGEMENT

1 Le montant des droits d'engagement + hébergement + transport est de : Euros 12.000,-

Le calendrier de paiement des droits ci-dessous doit être strictement respecté et fait preuve de priorité concernant les inscriptions.

a) Lors de la demande d'inscription : Euros 2.000,-

b) Au 1 Juin 2016 : Euros 5.000,-

c) Au 1 Septembre 2016 : Euros 5.000,-

2 Les demandes d'engagement ne seront acceptées qu'accompagnées de la somme Euros 2.000,-. Les détails de banque et de compte nécessaires aux virements sont disponibles sur demande.

3 Les Organisateurs pourront autoriser, avant le départ le changement d'un équipage inscrit au bulletin d'engagement, avec la permission écrite du Directeur de Course.

4 La voiture inscrite au bulletin d'engagement ne peut être changée, avant le départ de l'épreuve, qu'avec la permission des Commissaires.

5 En cas d'annulation d'engagement par un Concurrent ou de non-paiement des droits aux dates fixées, les remboursements suivants seront effectués :

- a) Le droit d'Inscription de Euros 2.000,- - non remboursable
- b) Retrait d'engagement avant le 1er Juin 2016 - 100% des sommes versées hors droit d'inscription.
- c) Retrait d'engagement avant le 1er Juillet 2016- 70% des sommes versées
- d) Retrait d'engagement avant le 1er Aout 2016- 50% des sommes versées.
- e) Retrait d'engagement avant le 1er septembre 2016- 20% des sommes versées.
- f) Après le 1er Octobre 2016 aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de l'épreuve par les Organisateurs, les droits versés seront remboursés, moins le droit d'Inscription d'Euros 2.000,-.

7 Les droits d'engagement comprendront :

- a) Le logement pour le pilote et co-pilote :
 - en demi-pension,
 - du 26 novembre au 1er décembre inclus (au départ, à l'arrivée et sur le parcours du Rallye).
 - En chambre double
 - Les lunch's pour l'équipage lors des regroupements pendant les étapes.
- b) Quatre invitations à la soirée de remise des prix.
- c) Un « pack » vêtements pour chacun des deux équipiers.
- d) L'assistance médicale pour l'équipage et son équipe d'assistance, pendant tout le Rallye.
- e) Les transferts de l'aéroport de Dakar à l'hôtel du Rallye à l'arrivée et au départ des Concurrents.
- f) Le transport en container de la voiture de l'équipage à partir d'Anvers jusqu'au Circuit de Dakar et le retour après le rallye du Circuit de Dakar jusqu'à Anvers.
- g) L'assistance en douanes pour les formalités d'entrée et de sortie des voitures de rallyes, pièces détachées, outillages et pneus.

- h) Les plaques du Rallye, ainsi que les numéros de courses, un road books pour l'équipage et un road book pour son assistance.
- i) Un GPS TRIPY en prêt par équipage pour la durée du rallye. Une caution de 1000 euros sera demandée, et restituée après l'arrivée du rallye.

8 Les Concurrents sont responsables du règlement de leurs extras, de leurs boissons et de leurs appels téléphoniques, etc. à chaque point d'arrêt tout au long du Rallye, ainsi qu'à l'hôtel du Rallye avant et pendant l'épreuve.

9 Un Concurrent qui abandonne l'épreuve renonce à toutes ses prérogatives, et ne pourra prétendre à aucun remboursement de logement. Il pourra néanmoins, s'il désire suivre le Rallye, utiliser sur le parcours les logements correspondant à son inscription.

